

SYT  M

 de la Région de Châteauroux

SI TU TRIES =
T'AS TOUT COMPRIS

GUIDE PRATIQUE

de vos déchets

Retrouvez **toutes les infos pratiques**
dans le **guide complet** :

-  consignes de tri
-  déchèteries
-  recyclage...



Édito



Je souhaite tout d'abord vous remercier de l'intérêt que vous portez au tri de vos déchets.

La lecture de ce document en est une première preuve.

Ce nouveau guide pratique a été réalisé pour vous permettre de répondre à vos interrogations, pour ensuite accomplir les bons gestes de tri.

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire et plus largement celui de la planète.

Nous devons individuellement essayer de produire le moins de déchets possible et ensuite les trier au mieux.

Nous avons fait le choix sur notre territoire d'une collecte simplifiée à deux poubelles. Elle est atypique, mais pleine de bon sens.

D'un côté ce qui est putrescible (que nous appelons les « humides », qui vont dans le sac gris) et tout le reste de l'autre (que nous appelons les « secs et propres », qui vont dans le sac bleu ou en vrac dans le bac bleu).

Comprendre ce choix, c'est à coup sûr, mieux appliquer ensuite les consignes.

Sa simplicité permet par ailleurs une parfaite maîtrise des coûts, tout en assurant une des meilleures performances de recyclage, à l'échelle de la France.

Je vous laisse découvrir la suite de ce document, en espérant qu'il réponde à votre attente et vous permette de participer quotidiennement à cet effort collectif.

Merci encore pour ce geste citoyen qui vous honore.

Eric Chalmain,
Président du SYTOM

Sommaire

- **Les déchets humides** 4
 - Les différents types de déchets 4
 - La valorisation des déchets organiques 5
- **Les déchets secs et propres** 6
 - Les papiers 7
 - Les emballages plastiques 8
 - Les emballages métalliques 9
 - Les emballages cartonnés 10
- **Les indésirables à ne pas mettre dans les bacs ni les sacs mais à apporter en déchèterie** 11
- **Le tri dans la salle de bain** 12
- **Le verre** 13
- **La valorisation des matières** 14
- **Les installations :**
 - Le centre de tri 16
 - L'usine de compostage 17
- **Les déchèteries** 18
- **Réduire nos déchets** 19

Le SYTOM (Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Châteauroux est composé de 3 collectivités :

- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.



- La Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.



- La Communauté de Communes du Pays d'Argenton sur Creuse.



Il représente **38 communes** soit environ **104 000 habitants**.

Compétences du SYTOM :

- Le traitement des déchets secs et propres en vue de leur recyclage.
- Le traitement de la fraction humide en vue de son compostage.
- Collecte sélective de verre en points d'apport volontaire en vue de son recyclage.



i

- Information et sensibilisation (*renseignement des habitants, prévention déchets*).



- Gestion des installations du SYTOM (*1 centre de tri, 1 usine de compostage, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre*).

Performance



+de
55%

des déchets collectés sont valorisés
(recyclés, transformés en compost ou évaporés).

Les déchets **humides**



Les déchets organiques. Il s'agit des déchets qui se dégradent naturellement et rapidement :
épluchures, fruits abîmés, restes de repas, mouchoirs/essuie-tout, sachets de thé/marc de café, fleurs fanées...



les déchets de la salle de bain p.12

Les déchets **humides** sont à jeter dans le **sac gris**.



Les déchets hygiéniques et non valorisables :
couches culottes, cotons-tiges, poussière, coquillages, litière, mégots de cigarette...

! Attention

- Les piles et les ampoules usagées vont en déchèterie ou dans les colonnes prévues à cet effet en magasin.
- Les médicaments périmés sont à rapporter en pharmacie.



La valorisation des déchets organiques

La plupart des autres collectivités possèdent tout simplement une poubelle pour les déchets recyclables et une poubelle pour les déchets non recyclables **directement enfouis ou incinérés**.

Au SYTOM, les 2 poubelles sont **valorisées** : la poubelle bleue permet la transformation des déchets en de nouveaux objets, et la poubelle grise permet la transformation des déchets organiques (biodégradables) en compost.

Grâce à ce système unique ainsi qu'à vos efforts, la **production de déchets résiduels** (ceux qui ne pourront être valorisés) est **bien inférieure aux autres territoires français**.

Pensons durable

Le SYTOM extrait les déchets organiques pour fabriquer du compost permettant une valorisation en épandage agricole.

Une autre manière responsable et utile de traiter ces déchets, c'est le compostage individuel à la maison !



Déchets organiques



Maturation du compost



Amendement de qualité

+de
50%

Performance

des déchets entrants sont transformés en compost ou évaporés.

Les déchets secs et propres



les déchets de la salle de bain p.12

Les emballages plastiques : par exemple les bouteilles, pots, barquettes, boîtes, sacs et films plastiques.



Les emballages métalliques : par exemple les canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons métalliques, petits emballages en métal et barquettes en aluminium.



Le saviez-vous ?

Le tri effectué sur le territoire du SYTOM est **unique en France**. Grâce à des consignes simples et un outil innovant les performances de valorisation sont excellentes.



Les déchets secs et propres sont à jeter en mac dans le bac ou dans le sac bleu.



Les emballages cartonnés : par exemple les cartonnettes, briques alimentaires.

Tous les papiers : par exemple les publicités, journaux, magazines, catalogues, annuaires, enveloppes, lettres, impressions.

Chiffre

Le recyclage d'1 tonne de papier permet d'économiser

100 m³ d'eau et :

17
arbres.

Tous les papiers

sont à jeter dans la poubelle bleue ou le sac bleu.



Publicités, prospectus



Journaux, magazines

À ne pas déchirer !



Catalogues, annuaires



Papiers du bureau, enveloppes



Livres, cahiers

⚠ Attention déchets refusés

- Radiographies et papier peint en déchèterie.
- Papier gras, salis, souillés dans les déchets humides.



Zoom sur la famille des déchets **secs et propres**

Les emballages plastiques

sont à jeter dans la poubelle bleue ou le sac bleu.

! Attention

- Les déchets ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.
- Les opercules doivent être retirés.



Bouteille d'eau



Bouteille de lait



Bouteille de lessive



Sac plastique



Barquette en plastique



Pot de yaourt

Chiffre

Recycler 1 tonne de plastique permet d'économiser :

700 kg
de pétrole
brut.

Pensons durable

Les emballages métalliques

sont à jeter dans la poubelle bleue ou le sac bleu.

Acier ou alu, les emballages métalliques se recyclent à l'infini !



Boîte de conserve



Canette



Aérosol



Barquette en aluminium



Bidon de sirop



Poche de compote



Capsule de bière, soda, ...



Capsule de café, thé, ...

! Attention

- Boîtes de conserve : bien les vider mais ne pas les laver, cela gaspille de l'eau !
- Ne pas mettre d'objets métalliques piquants, coupants, tranchants ou dangereux (seringues, ferraille, bouteilles de gaz etc.)



Zoom sur la famille des déchets **secs et propres**

Les emballages cartonnés

sont à jeter dans la poubelle bleue ou le sac bleu.

Pensons durable

Les fibres de cellulose qui composent le carton sont recyclables 4 à 6 fois.



Boîte de céréales



Cartonnette de pack de yaourts



Brique alimentaire



Carton de lessive



Enveloppe kraft



! Attention

- Les briques alimentaires doivent être bien vidées, et ne pas contenir de restes.
- Les gros cartons sont à emmener en déchèterie.



●●● Les indésirables

à ne pas mettre dans les bacs ni les sacs
mais **à apporter en déchèterie**

Les éléments de longueur supérieures à 40 cm de type barres, manches à balais, planches, bâches et autres petits encombrants sont à déposer en déchèterie.



Zoom sur les textiles :

Ils sont à déposer :

- soit dans une box de récupération de textiles ;
- soit en associations caritatives et/ou en déchèterie.



Le tri dans la **salle de bain**

Responsable
et malin,
même dans la
salle de bain !

secs et propres

humides



●●● Le verre d'emballage

Les pots et bouteilles en verre
sont à jeter dans la colonne à verre.



ATTENTION
aux intrus à ne pas mettre
dans les colonnes à verre !



Pour des raisons de salubrité publique et pour la sécurité des agents de collecte : **même si la colonne est pleine**, nous vous remercions de ne surtout pas déposer de déchets au sol sous peine de poursuites.

Pensons durable

Une bouteille en verre est recyclable à 100 % et à l'infini.
Si elle n'est pas recyclée, elle met environ 2 000 ans à se dégrader et disparaître !



●●● La valorisation **des matières** en quelques exemples



Bouteilles en
plastique transparent



Pull polaire



Bouteilles en
plastique opaque



Arrosoir



Journaux



Papier cadeau

Pensons **durable**

Le recyclage permet d'économiser les ressources naturelles (eau, pétrole, minéral, bois, sable, etc.) et de l'énergie.



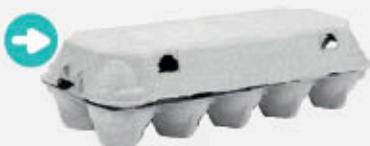
Grâce au recyclage, nos déchets obtiennent une seconde vie !



Emballages en carton



Ouate de cellulose



Boîte d'œufs



Emballages en aluminium



Aluminium broyé
puis fondu



Cadre de vélo



Emballages en acier



Acier broyé
puis fondu



Boule de pétanque

Pensons durable

Le recyclage permet d'éviter l'enfouissement. N'oublions pas la place que prennent nos déchets sous le sol !



●●● Les installations

Le centre de tri

Le centre de tri du SYTOM traite les déchets secs et propres. Il intègre un process dernier cri permettant de valoriser environ 8 000 tonnes de déchets à l'année.



La chaîne de tri est composée de machines modernes (trieurs optiques, séparateur à courant de Foucault, trommel...) et d'opérateurs contrôlant la qualité du tri.



Au-delà des performances de tri, le SYTOM développe la pédagogie. Pour cela il a doté son centre de tri d'une scénographie ludique et dynamique pour expliquer son fonctionnement ainsi que les enjeux du recyclage.

Le saviez-vous ?

Le SYTOM ouvre les portes de ses installations aux visiteurs (scolaires, particuliers, etc.) souhaitant tout comprendre sur le tri, le recyclage et le fonctionnement d'un centre de traitement. C'est gratuit !
Plus de renseignements :
www.sytom36.fr



L'usine de compostage

L'usine de compostage traite la fraction humide des ordures ménagères. Elle permet d'extraire les déchets biodégradables et de les transformer en compost grâce à un procédé de fermentation et de maturation aérobie accéléré.

Les déchets non recyclables sont conduits en enfouissement.

L'engrais naturel produit répond à la norme NFU 44-051. Il sera utilisé en épandage sur les terres agricoles céréalières.



Chiffre

L'action des bactéries provoque l'évaporation de :



des déchets traités.

Les déchèteries

Les déchèteries des collectivités adhérentes permettent aux particuliers, **d'apporter leurs déchets encombrants** (meubles, gravats, déchets verts etc.) ou dangereux (peinture, désherbant etc.).

L'utilisateur dépose ses déchets dans des contenants spécifiques en vue de valoriser ou d'éliminer au mieux les matériaux qui les constituent.

Localisation



●●● Réduire nos déchets

La réduction des déchets à la source est un enjeu crucial pour notre avenir. Cela permet :

- D'économiser les ressources naturelles.
- De limiter le rejet de gaz à effet de serre.
- De limiter l'enfouissement des déchets non recyclables.
- De maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets.

Utiliser un cabas plutôt qu'un sac jetable



Utiliser un mug plutôt qu'un gobelet en plastique



J'achète à la coupe ou en vrac.



Utiliser des piles rechargeables



Ne pas gaspiller de nourriture



Chiffre

Coller un **STOP-PUB** sur sa boîte aux lettres permet d'économiser :



de papier par an et par habitant !

Découvrez en détail sur notre site internet **toutes les infos pratiques** pour bien trier



www.sytom36.fr

SYTOM

de la Région de Châteauroux



Adresse du siège :

Mairie - Place de la République
36012 CHÂTEAUROUX CEDEX

Tél. : 02 54 08 34 25

